



NUEIL-LES-AUBIERS
ZAC COEUR DE VILLE

06 juin 2024



SECTEUR DES SAMARES 1
PRESCRIPTIONS

- Limite de parcelle
- Zone constructible maximale
- Alignement obligatoire du rez-de-chaussée
- Aire de stationnement non close (réalisée par la commune)
- Haie publique
- Haie privative plantée par la commune
- Haie privative à planter suivant les prescriptions (1 essence arborescente + 3 essences arbustives au moins, si clôture grillagée, en retrait de 50cm)
- Jardin de devant non clos réalisé par la commune (plantation basse : vivaces + couvre-sols)
- Arbre à planter dans le jardin suivant les prescriptions
- Coffrets (dispositif d'intégration assuré par la commune)
- Cote NGF projet à contrôler sur site

Nota :
- Les surfaces graphiques sont provisoires. Les surfaces de lots seront définitives après le bornage.

Echelle 1/500

